

Le guide pour adh rer   l'Ordre des ing nieurs du Qu bec

Soumis par Mouloud OUTALEB
30-04-2008

Adh rer   l'Ordre des Ing nieurs du Qu bec (OIQ) serait un parcours sem  d'emb ches pour les candidats form s   l' tranger. Une pr paration rigoureuse s'impose   tout aspirant pour d crocher son permis d'exercice. Suivez le guide.

Chose   faire avant d'immigrer« Un ing nieur a tout int r t   contacter l'Ordre depuis son pays d'origine. Il pourra ainsi prendre connaissance des r gles qui r gissent l'acc s   sa profession et amorcer les d marches qu'il aura   r aliser pour obtenir son permis et s'inscrire   l'Ordre », recommande Suzanne Breault, conseill re au Service d'information sur les professions et m tiers r glement s (SIPMR) du minist re de l'Immigration et des Communaut s culturelles du Qu bec (MICC).

En effet, d pendamment du pays d'origine, le traitement d'une demande d'immigration au Qu bec dure de deux   cinq ans. Il faut profiter de cette p riode d'attente pour bien pr parer son dossier qui comprend tous les documents exig s (voir encadr ).

Par ailleurs, « il est important que le candidat documente bien l'exp rience pertinente de travail qu'il a acquise hors du Qu bec, puisque l'Ordre en tient g n ralement compte dans l' valuation de l' quivalence de formation et de la dur e de la p riode d'apprentissage qui sera exig e du candidat ayant obtenu un permis d'ing nieur junior », ajoute Mme Brault.

Chose   faire d s l'arriv eD s l'arriv e au Qu bec, il faut s'inscrire au SIPMR du MICC. « La session est un bon investissement. On y aide les candidats   mieux conna tre les conditions d'exercice, le processus d'admission, les frais exig s et les dates   respecter pour la pr sentation d'une demande   l'OIQ. Nous informons aussi les candidats des conditions pour b n ficier d'une aide financi re en vue pour suivre une formation d'appoint   la Polytechnique de Montr al », souligne la conseill re du MICC.

La session d'information du MICC peut faire  viter des d sagr ments aux candidats.   titre d'exemple, plusieurs commettent l'erreur de d poser leur demande de permis d'exercice   l'OIQ sans y  tre admissibles. Ils perdront automatiquement les 450\$ des frais de dossier non remboursables.

Une fois  clair  par le MICC, il faut entamer sa demande de permis   l'OIQ. « Toute la proc dure de demande d'adh sion   l'Ordre se trouve sur notre site web o  on peut t l charger le formulaire de demande du permis et consulter la liste des documents qu'il faut joindre   sa demande. De plus, gr ce   un programme qui s' tendra sur 24 mois avec le MICC, nous allons proposer des outils multim dias et permettre aux Professionnels form s   l' tranger (PF ) de se constituer un dossier d'information en ligne, avant m me de quitter leur pays d'origine. Ceci pourra les aider   mieux comprendre le syst me professionnel du Qu bec, et ainsi, faciliter leur accueil », explique M. Zaki Ghavitian, ing., pr sident de l'OIQ.

R ussir ses examens{mosgoogle}

« Une fois le dossier  valu , l'Ordre demande   la majorit  des candidats form s en g nie   l' tranger de r ussir de un   cinq examens de contr le des connaissances qui peuvent  tre pass s   Montr al, deux fois par ann e en mai et en novembre. Le nombre d'examens varie selon le programme d' tudes suivi par le candidat, son exp rience et ses  tudes aux cycles sup rieurs, s'il y a lieu », souligne Mme Breault.

D pendamment de sa formation et de son exp rience, un candidat peut se contenter d'acqu rir des ouvrages de la liste bibliographique fournie par l'OIQ pour pr parer son ou ses examens de contr le. Il faut signaler que parmi tous les cours qui pourraient  tre exig s par l'OIQ, seul L' conomique de l'ing nieur peut  tre cr dit  si on le r ussit   l'universit .

Pour le candidat qui douterait de ses capacit s de pr parer seul ses examens, il peut s'inscrire   un certificat ou   une formation de courte dur e   l'universit  pour mettre toutes les chances de son c t . Il y en a m me qui pr f rent s'inscrire   un baccalaur at en g nie, se faire cr diter certains cours et  tre s rs de devenir ing nieurs juniors.

L'inconv nient, c'est qu'il faut suivre la formation   plein temps, durant deux ou trois ans.

Quand le candidat r ussit tous les examens exig s par l'OIQ, « il doit subir une  valuation de la langue fran aise   l'Office qu b cois de langue fran aise. Toutefois, il peut en  tre exempt  s'il a suivi trois ans d' tudes secondaires ou postsecondaires en fran ais », explique la conseill re du MICC.

D'apr s les chiffres de l'OIQ, 10 % des 55 000 ing nieurs du Qu bec sont des dipl m s de l' tranger. Ils repr sentent presque 30 % des 3 000 demandes annuelles de permis, en 2006. Sur 673 de leurs demandes l'ann e derni re, 174 ont eu une reconnaissance compl te de leur dipl me ou de leur formation, et 499 une reconnaissance partielle.D marche pour faire reconnaître l' quivalence de dipl me ou de formation

Source : Fiche Exercer le m tier d'ing nieur, www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Vous devez remplir le formulaire « Demande de permis » que vous trouverez dans le site Internet de l'Ordre, et fournir tous les documents suivants :

- 1- Dossier scolaire incluant la description des cours suivis ainsi que le relevé de notes complet et final pour chacun des diplômes à l'appui de la demande
- 2- Diplômes à l'appui de la demande ou preuve de leur obtention
- 3- Résumé et attestation détaillée pour chacune des expériences pertinentes de travail, s'il y a lieu
- 4- Attestation de la participation à toute activité de formation ou de perfectionnement, s'il y a lieu
- 5- Certificat ou extrait de naissance
- 6- Photographie récente de format passeport (5 cm x 7 cm) signée au verso par le candidat
- 7- Chèque ou mandat-poste pour couvrir les frais d'étude du dossier. Ces frais sont de 56,44 \$ pour les détenteurs d'un diplôme accrédité par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie ou la Commission des titres d'ingénieur (France). Ils sont de 451,50 \$ pour tous les autres candidats. Ces frais ne sont pas remboursables
- 8- S'il y a lieu, document prouvant que vous avez suivi au moins trois années d'études de niveau secondaire ou postsecondaire à temps plein offert en français. Si les études en génie ont été faites en français, le relevé de notes en fera la preuve

Seules les demandes dûment remplies et accompagnées de tous les documents exigés peuvent être étudiées.

Les documents présentés doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes à l'original. Dans le cas de documents rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, le candidat doit également fournir une traduction en langue française ou anglaise attestée par une déclaration sous serment du traducteur qui l'a effectuée.

Toutefois, pour ce qui est de la description des cours suivis, le candidat ne doit présenter une traduction que sur demande de l'Ordre. Démarche pour faire reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation

Source : Fiche Exercer le métier d'ingénieur, www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Pour chacun des postes occupés dans le domaine du génie, les attestations de travail que le candidat doit obtenir de ses employeurs doivent :

- décrire de façon explicite les responsabilités et les activités professionnelles exercées.
- comporter les dates de début et de fin d'emploi. Si le candidat a occupé successivement plusieurs postes au sein d'une entreprise, chacun de ces postes doit être décrit.
- présenter des descriptions officielles de poste, accompagnées de lettres attestant qu'il a été titulaire du poste ainsi que les dates de début et de fin d'emploi.
- être imprimées sur le papier à en-tête de l'entreprise ou de l'organisme et les nom, titre et coordonnées de la personne qui signe, préférablement un ingénieur en autorité, doivent être bien lisibles. Liens utiles :

Ordre des Ingénieurs du Québec
Gare Windsor, bureau 350
1100, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2S2
Tél. : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141
Télécopieur : 514 845-1833
www.oiq.qc.ca

Service d'information sur les professions et métiers réglementés du MICC
255, boulevard Crémazie Est, 8e étage, bureau 8.01
Montréal (Québec) H2M 1M2, Canada
Métro Crémazie (ligne orange)
Téléphone : 514 864-9191
renseignements@micc.gouv.qc.ca
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/sipmr

Office québécois de la langue française
125, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X4
Téléphone : 514 873-6565
Télécopie : 514 873-3488
www.olf.gouv.qc.ca